

LGT NOTRE DAME
17 avenue d'Hauterive – B.P. 50219
81101 CASTRES CEDEX
Tél. : 05.63.62.58.00

DOSSIER

B.T.S. SAM

Nom :

Prénom :

Date de naissance

Réservé à l'administration

Année scolaire : 2024 / 2025 Classe : BTS 1

Année scolaire : 2024 / 2025 Classe : BTS 2

DOSSIER ADMINISTRATIF

B.T.S.

Le Dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

- ☐ Dossier d'inscription dûment complété avec photo d'identité.
- ☐ Une photocopie du Livret de famille (toutes les pages)
- ☐ Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- ☐ Photocopies des bulletins de notes des 3 trimestres de l'année de terminale (+ relevés de l'enseignement supérieur si concerné)
- ☐ Chèque de 25 Euros (frais de dossier) non remboursable (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame) pour la première inscription dans l'établissement
- ☐ Chèque d'arrhes de 75 Euros (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame)
- ☐ La fiche d'autorisation de prélèvement pour ceux qui optent pour le règlement par prélèvement
- ☐ Attribution conditionnelle de bourse du CROUS (si concerné)
- ☐ **Le relevé des notes obtenues au Baccalauréat : indispensable pour confirmation définitive de l'inscription.**
- ☐ Le certificat de radiation de l'établissement précédent (à remettre au secrétariat au plus tard le 31 août 2024)

TOUT DOSSIER INCOMPLET
ET NON CORRECTEMENT REMPLI SERA REFUSÉ

Renseignements Famille

Nom et prénom du (des) représentant (s) légal (aux) :

Situation familiale : ☐ Mariés ☐ Vie maritale ☐ Séparés ☐ Célibataire ☐ Divorcés
☐ Autre situation (à préciser) :

Père :

Nom : Prénom :
 Adresse : Code Postal : Ville :
 Tél. Fixe : Tél. port. :
 €-Mail : Profession :

Nom et adresse de l'employeur :
..... Tél. travail :

Mère :

Nom : **Prénom :**
Nom de Jeune Fille :
Adresse : **Code Postal :** **Ville :**
Tél. Fixe : **Tél. port. :**
€-Mail : **Profession :**

Nom et adresse de l'employeur :
 Tél. travail :

Autre responsable (qualité du responsable à préciser) :

Nom : Prénom :
 Adresse : Code Postal : Ville :
 Tél. Fixe : Tél. port. :
 €-Mail : Profession :

Nom et adresse de l'employeur :
..... Tél. travail :

Personnes à prévenir en cas d'urgence (autres que les parents) :

Nom -Prénom

Parenté

Tél. domicile

Tél. portable

Signatures obligatoires

Père	Mère	Elève



Lycée Notre Dame CASTRES

FICHE PEDAGOGIQUE BTS SAM - 2024/2025
--

Nom de l'élève :

Numéro portable :

Adresse mail :

LVA	LVB
☐ Anglais ☐ Espagnol	☐ Anglais ☐ Espagnol

Enseignement optionnel :

Option Assistant Médico Administratif : ☐ Oui ☐ Non

Date :

Signature :

Fiche à retourner complétée et signée à l'adresse :

llacroux@notredamecastres.com



CONVENTION DE SCOLARISATION 2024-2025

ENTRE :

L'établissement catholique privé **Notre Dame**, dont le siège social est au 17 avenue d'Hauterive, BP 50219 - 81101 Castres, représenté par son chef d'établissement

ET

La famille

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1^{er} - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant ou les enfants seront scolarisé(s) par les parents au sein de l'établissement catholique **Notre Dame**, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement **Notre Dame** s'engage à scolariser l'enfant ou les enfants pour l'année scolaire **2024/2025**.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration/d'internat selon les choix définis par les parents.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations (voyages, sorties, retraites spirituelles, échanges linguistiques, rencontres sportives, pèlerinages, etc.) selon les choix définis par les parents.

Article 3 – Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire l'enfant ou les enfants au sein de l'établissement **Notre Dame** pour l'année scolaire **2024/2025**.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement, tel qu'il est affiché et accepté sans réserve, et s'engagent à en assurer la charge financière, telle qu'elle est stipulée dans les conditions financières.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations parascolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, ...), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans les conditions financières.

Le coût de la restauration scolaire intègre les frais d'encadrement et des fluides.

Le forfait de l'internat englobe l'hébergement et la restauration.

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de 15 jours civils consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension ou de la pension seront remboursées.

Article 5 – Incidents de règlement

En cas de rejet d'un règlement, un montant forfaitaire de 10 euros sera facturé par rejet pour couvrir les frais bancaires et administratifs de traitement.

En cas d'impayé et après une mise en demeure restée infructueuse, l'établissement se réserve le droit de mettre fin au présent contrat et d'engager toute procédure contentieuse en recouvrement.

Article 6 – Assurances

Les parents sont informés qu'une assurance individuelle scolaire et extra-scolaire est souscrite pour les activités scolaires et extra-scolaires de l'établissement.

Article 7 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 8 – Durée et résiliation du contrat

8-1 - Résiliation en cours d'année scolaire

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'enfant en cours d'année sont les :

- Déménagement ;
- Changement d'orientation validé par la direction vers une section non assurée par l'établissement ;
- Décision du Conseil de discipline ;
- Propos diffamatoires tenus par les familles envers l'établissement.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, les parents restent redevables envers l'établissement d'une pénalité correspondant à 1/3 de la scolarité de l'année en cours et de la totalité de l'hébergement pour les élèves pensionnaires, sauf s'il s'agit d'un changement d'orientation validé par la direction ou d'une décision du Conseil de discipline.

En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de mettre un terme au présent contrat.

8-2 - Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves.

La résiliation du contrat au terme d'une année scolaire pour cause d'impayés sera examinée au cas par cas pour tenir compte des situations particulières des familles.

8-3 - Changement de régime (demi-pension, internat) en cours d'année

Tout changement de régime ne peut intervenir qu'au 15 janvier avec un effet au 1^{er} février

L'engagement à l'internat est annuel. En cas de désistement, l'hébergement sera dû pour l'année scolaire entière

8-4 – Désinscription à l'étude ou à la garderie

Tout changement de régime ne peut intervenir qu'au 15 janvier avec un effet au 1^{er} février

Article 9 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et d'une déclaration auprès de la CNIL. Les informations sont conservées conformément aux dispositions du RGPD dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Les parents sont réputés donner leur accord à ce que les parents correspondants de l'APEL les contactent, dans le cadre des conseils de classe, par le biais de leur adresse électronique. Tout refus doit être adressé par écrit au Chef d'Etablissement.

Sauf opposition des parents, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 10 –Droit à l'image

L'établissement peut être amené à utiliser l'image des élèves dans le cadre de la communication médiatique sous toutes ses formes (articles de journaux, publication, site internet, TV, etc...) sans avoir à demander une autorisation spéciale aux parents.

En cas de désaccord, les familles sont priées de nous le signaler par écrit dès la rentrée.

Article 11 –Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement, à savoir, un membre de la congrégation.

Signature du chef d'établissement



MANDAT de Prélèvement SEPA

Document à nous retourner

Référence Unique du Mandat

NOM - Prénom de l'élève : Classe :

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

Identifiant du créancier (ICS) : FR67ZZZ625424

Créancier

ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME

Avenue d'Hauterive

B.P. 50219

81101 CASTRES CEDEX

France

Paiement : ☒ Récurrent/répétitif ☐ Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

MODALITES DE REGLEMENT

En septembre, vous recevrez votre participation annuelle établie par famille, comportant un échéancier en 10 mensualités.

Concernant les activités facultatives (équitation, voyages, etc.) elles seront incluses avec les frais scolaires et bénéficieront du mode de paiement en place.

Quatre modes de paiement vous sont proposés :

1 - Le prélèvement mensuel SEPA :

Vous pouvez opter pour le prélèvement SEPA

Le 10^{ème} de la participation sera prélevé sur votre compte le 10 de chaque mois (*le 1^{er} sera le 20 septembre*) jusqu'au 10 juin. Votre échéancier sera indiqué sur la participation annuelle.

Complétez avec attention le mandat ci-joint, joignez **obligatoirement** un RIB ou un RIP et renvoyez le tout avec la convention de scolarisation.

Notre n° d'identifiant ICS : FR67ZZZ625424

2 - Le virement bancaire :

Vous trouvez ci-dessous nos références bancaires.

Attendre votre échéancier indiqué sur votre participation annuelle pour donner ordre à votre banque d'effectuer vos virements.

Précisez en référence sur votre virement le nom et le prénom du ou des élèves.

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Relevé d'Identité Bancaire : IBAN / BIC
OGEC Ensemble Scolaire Notre Dame IBAN : FR 76 1780 7006 0800 8191 2922 989 BIC : CCBPFRPPTLS

CREDIT MUTUEL

Relevé d'Identité Bancaire : IBAN / BIC
OGEC Ensemble Scolaire Notre Dame IBAN : FR 76 1027 8022 3600 0205 0760 119 BIC : CMCIFR2A

3- Le paiement par chèque (à l'ordre de OGEC Notre Dame) :

Vous pouvez régler :

- en totalité,
 - en trois fois : le 10 octobre, le 10 janvier et le 10 mars
 - en dix fois en suivant l'échéancier indiqué sur la participation annuelle
- Ne pas oublier d'inscrire au dos du chèque la référence famille.**

4- Le paiement par Carte Bancaire :

Au service comptable sur le site des lycées

Dans tous les cas, éviter de remettre des chèques ou des espèces aux élèves, car, trop souvent, les paiements restent au fond du cartable.